

OFFRE D'EMPLOI – AVIS DE POSTE VACANT - AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE

Intervenant ou intervenante terrain au camp de jour pour l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est à la recherche **d'une personne** pour combler un poste saisonnier à temps complet, environ 10 semaines par année, d'intervenant ou intervenante terrain au camp de jour pour l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers.

Description sommaire du poste

L'intervenant ou l'intervenante terrain agit à titre d'intervenant lors des périodes de transition et lors des activités d'intégration sportive, culturelle et de plein air dans le secteur du camp de jour pour les enfants 5-12 ans ayant des besoins particuliers (déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme, déficience motrice, troubles de santé mentale, perte d'autonomie et troubles neurocognitifs).

Sous l'autorité du régisseur des activités aquatiques et de camp de jour, le ou la titulaire du poste collabore à la planification et à l'organisation des activités du camp de jour pour faciliter l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers, dans la programmation régulière.

Il ou elle est responsable du volet clinique du camp de jour.

Le ou la titulaire du poste doit exécuter son travail dans le respect des politiques et des normes municipales. Acteur ou actrice de première ligne avec les citoyens, sa prestation de travail doit être empreinte de respect, de courtoisie et de dynamisme afin d'offrir des services de qualité à la population et répondant à ses besoins.

Tâches et responsabilités

- À la demande du supérieur immédiat, assister aux réunions des organismes partenaires et apporte une aide technique.
- Effectuer l'inventaire des équipements et des infrastructures de loisir en lien avec les activités d'intégration au camp de jour.
- Effectuer les achats nécessaires à l'intégration en fonction des limites budgétaires établies.
- Adapter les activités de la programmation régulière pour faciliter l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers et veille à la logistique lors des déplacements (au besoin).
- Au quotidien, veiller à l'organisation et au bon fonctionnement des activités d'intégration et intervient, au besoin, auprès des enfants sans diagnostic, mais ayant des besoins particuliers.
- Assurer un suivi continu au supérieur immédiat, au coordonnateur du camp régulier, aux parents, aux intervenants pivots (lorsque nécessaire), à la personne responsable des accompagnateurs et aux accompagnateurs.

- Offrir une supervision et un soutien clinique à la personne responsable des accompagnateurs et à l'équipe d'accompagnateurs.
- Collaborer avec les différents partenaires et le comité pour l'intégration.
- Réaliser les activités d'évaluation du camp de jour, lorsque demandé, et rédige un rapport d'activités au supérieur immédiat en fin de saison.
- Appliquer les politiques et les directives relatives à son secteur d'activités.
- À la demande du supérieur immédiat, accomplir toute autre tâche connexe à cette fonction.

Qualifications et exigences

- Détenir un diplôme d'études collégiales en éducation spécialisée ou l'équivalent reconnu par une institution scolaire ou dans le domaine de l'intervention.
- Posséder une année d'expérience dans un domaine similaire.
- Avoir une capacité d'adaptation et de l'ouverture d'esprit.
- Posséder des aptitudes pour le travail d'équipe et le travail autonome.
- Posséder des aptitudes à travailler avec la clientèle jeunesse (5-12 ans) ayant des besoins particuliers.
- Avoir des aptitudes pour la communication et les relations interpersonnelles.
- Posséder une bonne communication verbale et écrite.
- Avoir le sens de l'organisation.
- La formation en secourisme serait un atout.

Conditions de travail

- Poste saisonnier à temps complet (approximativement 10 semaines par année, de juin à août) de la catégorie des cols blancs.
- Horaire de travail : 32 heures par semaine, du lundi au jeudi ou du mardi au vendredi ou les fins de semaine. 40 h par semaine du lundi au vendredi lors de la période d'activités du terrain de jeux. Sporadiquement dans l'année, au besoin.
- Rémunération : Salaire horaire entre 29,31 \$ à 33,70 \$, selon la classe 7 de la convention collective en vigueur
- Entrée en fonction : À discuter.

Date limite de dépôt de candidature

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une copie de leurs diplômes avant **le mardi 27 janvier 2026, 23 h 59**, sur le site Web de la Municipalité des îles à l'adresse suivante : <https://www.muniles.ca/affaires-municipales/autres-liens/offres-demploi/>.

Vous avez envie de travailler au centre de l'action? C'est le moment de joindre notre équipe!